

POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE LOGEMENT EN ISÈRE

ALLÔ
ISÈRE LOGEMENT
04 58 17 65 09
Numéro gratuit



ALLÔ ISÈRE LOGEMENT, C'EST AUSSI...
Vous réorienter vers le bon organisme pour :

- Urbanisme et construction
- Problèmes de voisinage
- Rapport entre locataire et propriétaire
- Copropriété et syndic
- Public jeune

DES CONSEILS GRATUITS D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT :



DES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :



www.alloiserelement.fr

POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE LOGEMENT EN ISÈRE



GUIDE DES AIDES
AU LOGEMENT

ALLÔ
ISÈRE LOGEMENT
04 58 17 65 09
Numéro gratuit



Département de l'Isère - DRE - Service Communication - Photos : AURg - CAUE - Fotolia

ÉDITO

Madame, Monsieur,

La loi ALUR a confié à votre intercommunalité (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Métropole) l'attribution et la définition du plan de gestion des logements sociaux. Les lois MAPTAM et NOTRe ont désigné le Département comme **chef de file de la cohésion sociale**, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires.

A ce titre, le Département de l'Isère est compétent sur toutes les actions qui visent à **aider les ménages à se maintenir dans leur logement** qu'il soit social ou privé (lutte contre la précarité énergétique, la non-décence et l'insalubrité, prévention des risques financiers, adaptabilité du logement pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'autonomie...).

Le Département pilote avec l'Etat l'action de **prévention des expulsions**. Il est également le pilote et le **principal financeur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)** pour les personnes défavorisées en Isère.

Afin de remplir au mieux cette fonction, le Département a confié à des associations (ADIL, SOLIHA, ULISSE, UDAF, ALEC, AGEDEN CAUE...) **des missions de diagnostic, d'accompagnement financier, fiscal, juridique et technique** à destination des ménages. Ces associations travaillent en lien étroit avec les travailleurs sociaux et les assistantes sociales du Département.

Pour répondre à toutes vos questions, nous avons souhaité mettre à votre disposition **un service unique sur tout le territoire : ALLÔ ISÈRE LOGEMENT**. En cas de question sur le logement, vous pouvez **appeler gratuitement le 04 58 17 65 09**, ou vous rendre sur le site **www.alloiserelogement.fr** pour prendre un rendez-vous dans une des nombreuses permanences du département.

Le logement est une des conditions essentielles de la dignité humaine.

Ce guide est conçu pour vous accompagner dans toutes vos démarches liées au maintien dans votre logement et pour rendre plus lisible les solutions disponibles.

Nous espérons qu'il vous sera utile.



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
de l'Isère



Christian Coigné
vice-président
délégué au logement

QU'EST-CE QUE LE SERVICE ALLÔ ISÈRE LOGEMENT ?

Un numéro de téléphone unique **04 58 17 65 09** et un site web **www.alloiserelogement.fr** pour vous orienter vers un interlocuteur compétent qui répondra à vos questions sur l'habitat en Isère : location, accession à la propriété, copropriété, qualité de l'habitat, fiscalité, assurances, urbanisme, travaux de rénovation, d'agrandissement ou d'adaptation, difficultés financières d'accès ou de maintien dans le logement...

Ce service vous mettra en lien avec des professionnels spécialisés, que vous pourrez contacter ou rencontrer gratuitement sur rendez-vous lors de leurs permanences sur tout le département.

POUR QUI ?

■ **Allô Isère Logement** est un service gratuit ouvert à tous.



COMMENT EN BÉNÉFICIER

■ En appelant le numéro gratuit : **04 58 17 65 09**
(Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30)

■ En vous rendant sur le site et en remplissant un formulaire de contact : **www.alloiserelogement.fr**. Vous serez mis en contact avec un professionnel

LE LOGEMENT EN ISÈRE



515 570
résidences principales (en 2012, Insee)



85 000
logements sociaux (en 2015, RPLS)

44% des logements sont potentiellement énergivores

31% sont chauffés à l'électricité et **14%** au fioul



220 000 logements
potentiellement mal isolés et



12 100 logements
potentiellement indignes
dont **1180** en très mauvais état (Filocom 2013)

69% sont des maisons individuelles

96% datent d'avant 1949

48% sont occupés par des plus de 60 ans

LES AIDES DU DÉPARTEMENT



4,5 M€
pour l'aide à la pierre



7,5 M€ d'aides aux personnes
soit **10 000** ménages aidés
dont **5,5 millions** via le Fonds
de solidarité logement (FSL)



800 logements
sociaux réhabilités



190 ménages aidés
pour des travaux d'isolation
et **120** pour des travaux
d'adaptation dans le privé

* Chiffres 2016

ACCÉDER À UN LOGEMENT



JE CHERCHE UN LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ

Vous avez intérêt à suivre plusieurs pistes à la fois :

■ Consulter des professionnels tels que les agents immobiliers, administrateurs de biens et notaires.

■ Parcourir les «petites annonces» des journaux et des fichiers d'offres de location diffusées sur internet.

■ Interroger votre employeur et votre entourage...

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il finance le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** qui peut se porter garant pour vous selon votre situation. Il finance également l'ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement qui peut vous conseiller gratuitement.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

JE CHERCHE UN LOGEMENT DANS LE PARC SOCIAL (HLM)

Les logements sociaux (HLM), sont attribués dans certaines conditions :

■ Le demandeur doit être français ou étranger admis à séjourner en France avec un titre de séjour en cours de validité.

■ Ses ressources annuelles imposables ne doivent pas excéder un plafond qui varie en fonction du nombre de personnes à charge et du lieu d'habitation.

À titre d'exemple, en 2018, les ressources annuelles du ménage de l'année n-2 (2016) ne doivent pas dépasser en Isère :

Pour une famille de trois personnes : 32 607 € (2 717 €/mois)

Une personne seule avec deux personnes à charge : 39 364 € (3 280 €/mois)

Ce plafond est révisé chaque année au 1^{er} janvier. Des dérogations à la hausse ou à la baisse peuvent être accordées. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'ADIL: <https://frama.link/FGYAtbek>

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il finance le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** qui peut se porter garant pour vous selon votre situation. Il finance également l'ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement - et aide les bailleurs sociaux à réhabiliter leurs logements.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).



LE SAVIEZ-VOUS?

- Il existe en France 2 grandes familles de logement : **les logements privés et les logements sociaux** (parfois appelés HLM ou logement aidé) réservés aux personnes modestes sous condition de ressources.
- Selon la nature de votre logement et votre statut d'occupant (locataire ou propriétaire), vous ne disposez pas des mêmes droits et n'avez pas accès aux mêmes aides. **Ce guide est justement là pour vous aider à vous y retrouver.** Car disposer d'un logement adapté à sa situation est la meilleure façon de s'y maintenir dans le temps.

ACCÉDER À UN LOGEMENT



JE VEUX DEVENIR PROPRIÉTAIRE

L'achat d'un logement est un projet à part entière qui soulève de nombreuses questions juridiques, techniques et architecturales :

- Quels sont les délais de rétractation suite à la signature des différents contrats ?
- Comment isoler les combles ?
- Est-il possible de faire des travaux d'agrandissement ?
- Que fait un courtier ?
- Ai-je droit à la vente HLM, aux prêts aidés ?

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il finance plusieurs structures qui peuvent vous fournir gratuitement des conseils et un accompagnement : l'ADIL pour les questions juridiques, le CAUE pour les questions architecturales, les Espaces Info Energie pour les questions techniques....

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

CONNAISSEZ-VOUS LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ?

■ Afin de lutter contre l'isolement des seniors, et de favoriser la solidarité inter-générationnelles, le Département soutient le logement intergénérationnel à travers l'association Domicile Inter Générations Isérois (DiGi). Le concept est simple : le senior propose une chambre meublée à moindre frais à un jeune qui en échange offre sa compagnie. Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez Allo Isère Logement !

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Lors de votre entrée dans le logement, le Département peut se porter garant pour vous ou vous aider pour certains frais comme l'assurance habitation ou le dépôt de garantie via son Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ces aides sont soumises à des conditions de ressources.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

ALLO
ISÈRE LOGEMENT
04 58 17 65 09
Numéro gratuit

SE MAINTENIR DANS SON LOGEMENT



JE N'ARRIVE PAS À PAYER MES LOYERS OU MES CHARGES

Des travailleurs sociaux, des juristes, des aides et des accompagnements sont possibles! Différents dispositifs peuvent être saisis par le locataire ou le bailleur afin de traiter au mieux la situation:

- Le protocole de cohésion sociale ;
- Les aides d'Action Logement ;
- Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- La Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) ;
- La commission de surendettement ;
- Le tribunal d'instance...

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

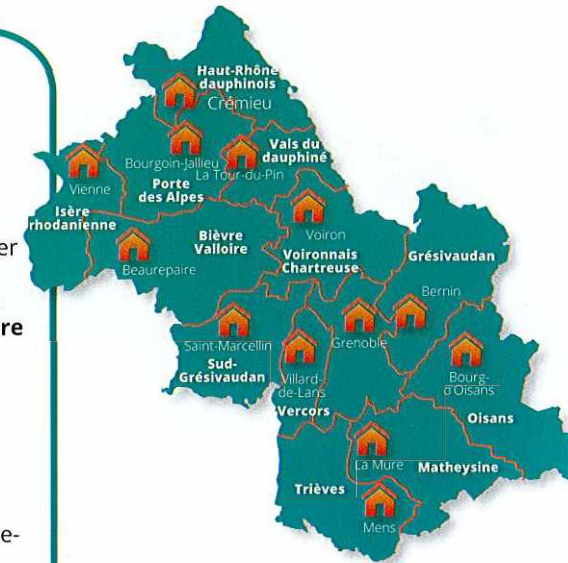
Il gère le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** qui peut mobiliser gratuitement un service qualifié pour optimiser vos factures, vous aider à rembourser une partie de vos loyers et factures de charges, ou encore vous aider financièrement à acheter des petits équipements. Il organise également des permanences juridico-sociales et des audiences de conciliation pour aider les locataires avant d'être assignés au Tribunal.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : **Allô Isère Logement (04 58 17 65 09)**.



LE SAVIEZ-VOUS?

- Le Département met à votre disposition des travailleurs sociaux (assistantes sociales) pour vous aider à surmonter vos difficultés économiques et sociales. Pour obtenir un rendez-vous, il vous suffit de **prendre contact avec le service social de votre Maison de Département**.
- La liste et les coordonnées des Maisons de département sont disponibles à l'adresse : www.isere.fr/Pages/Liste-des-maisons-du-departement.aspx



- Si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur

www.isere.fr

(liste complète des communes)



6 000 FOYERS AIDÉS PAR AN

- Chaque année, le Département aide près de **6 000 foyers en difficulté** à régler leurs factures de chauffage via son Fonds de Solidarité Logement (FSL). Cette aide est conditionnée à des plafonds de ressources consultables sur www.isere.fr/aides-au-logement

ALLÔ
ISÈRE LOGEMENT
04 58 17 65 09
Numéro gratuit

SE MAINTENIR DANS SON LOGEMENT



JE VEUX FINANCER L'AMÉLIORATION DE MON LOGEMENT

Mon logement nécessite des travaux de mise aux normes ou n'est pas performant sur le plan énergétique ? Différents types d'aides sont mobilisables :

- Différents éco-prêts à taux zéro ;
- Des aides de l'ANAH ;
- Des prêts à l'amélioration de l'habitat (CAF et MSA) ;
- La TVA à taux réduit ;
- Des prêts d'Action Logement ;
- Des crédits d'impôts ;
- Des prêts bancaires ;
- Des aides des collectivités...

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il gère le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** qui peut vous aider financièrement à acheter des petits équipements ou à réaliser des gros travaux avec son programme d'intérêt général « Mieux habiter et adapter son logement ». Il finance plusieurs structures qui peuvent vous fournir gratuitement des conseils et un accompagnement : l'ADIL pour les questions juridiques, le CAUE pour les questions architecturales, les Espaces Info Energie pour les questions techniques.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

JE VEUX FINANCER L'ADAPTATION DE MON LOGEMENT POUR FAIRE FACE À LA PERTE D'AUTONOMIE

Votre logement nécessite des travaux d'adaptation ? Différents types d'aides sont mobilisables :

- Des aides de l'ANAH ;
- La TVA à taux réduit ;
- Des aides des caisses de retraite ;
- Des crédits d'impôts...

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il a lancé début 2018 le dispositif « IsèreADOM » pour aider les seniors à mieux vieillir à domicile.

Il pilote un programme d'intérêt général (PIG) « Mieux habiter et adapter son logement » qui peut vous permettre d'être accompagné par un opérateur qualifié et d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux. Il finance également DiGI pour promouvoir le logement intergénérationnel.

Il labellise des points d'information pour personnes âgées et/ou handicapées dénommés "Point Info Autonomie".

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

MON IMMEUBLE OU MON LOGEMENT EST EN MAUVAIS ETAT : QUE FAIRE ?

Le logement que vous occupez paraît en très mauvais état, dégradé, dangereux... Logement non-décent, non conforme au Règlement sanitaire départemental (RSD), insalubre, impropre à l'habitation ou en péril : ces différents termes renvoient à des procédures qui diffèrent au niveau des compétences, des moyens d'actions et des protections des occupants.

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AIDER ?

Il finance le programme d'intérêt général « Sortir du mal logement » qui traite les logements non-décents et insalubres.

Pour connaître le meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans ces démarches : Allô Isère Logement (04 58 17 65 09).

ALLÔ
ISÈRE LOGEMENT
04 58 17 65 09
Numéro gratuit